



法国汉语教师协会

ASSOCIATION FRANÇAISE DES PROFESSEURS DE CHINOIS

pour la promotion de la langue et de la culture chinoises

190-198 avenue de France 75244 PARIS cedex 13 <http://www.afpc.asso.fr>

Concours scolaire national "Dessine le chinois"

Année croisée linguistique France-Chine, année du chinois en France

Dans le cadre des années croisées linguistiques France-Chine 2011-2012 décidées par les autorités des deux pays, un concours scolaire national "Dessine le chinois", destiné aux collégiens et lycéens sinisants de l'ensemble de la France, est organisé à l'initiative de l'Association Française des Professeurs de Chinois en collaboration avec l'ambassade de Chine en France et avec le soutien du Hanban. Cette initiative vise à stimuler la créativité des participants étudiant une langue dont l'écriture possède une forte dimension esthétique et pictographique, à valoriser l'enseignement du chinois implanté depuis plus d'un demi-siècle dans nos établissements scolaires.

1 – PRESENTATION DU CADRE GENERAL

De septembre 2011 à fin juin 2012, se déroule « l'Année de la langue chinoise en France et de la langue française en Chine », destiné à promouvoir l'apprentissage de ces deux langues, notamment dans l'enseignement secondaire, et la diffusion des deux cultures. Parallèlement aux initiatives que prennent les établissements, un concours scolaire « **Dessine le chinois** » s'adressant aux collégiens et lycéens est organisé durant l'année scolaire 2011-2012. Les meilleures productions seront exposées localement et nationalement et les lauréats seront récompensés par de nombreux prix.

2 – REGLEMENT DU CONCOURS

Thème :

tout trait de la langue et de l'écriture chinoises.

Elèves concernés :

Elèves de chinois de toutes les classes de collège, de la 6^e à la 3^e, des classes de la 2^e à la terminale des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, ainsi que des classes préparatoires et BTS.

En cas d'obtention des prix permettant la participation au stage linguistique en Chine de deux semaines, seuls les lauréats entre 14 et 18 ans seront autorisés à y participer.

Collèges et lycées concourent séparément.

Réalisation :

Le projet consistera dans la production d'une réalisation d'un format maximum (raisin 50 x 65 cm), épaisseur maximale 1,5 cm (susceptible d'être expédiée par colis).

Les dessins ayant recours à des techniques mixtes ou numériques sont acceptés.

Le règlement du concours, ses modalités pratiques, ainsi que l'adresse des sites où seront envoyées les productions des élèves, pourront être consultés sur le site AFPC

Envoi des réalisations :

ACADEMIES	ACADEMIE DESTINATAIRE DES REALISATIONS
Aix-Marseille, Nice, Corse, Montpellier, Monaco	Aix-Marseille
Rennes, Nantes, Caen, Orléans-Tours	Rennes
Besançon, Nancy-Metz, Strasbourg, Dijon, Luxembourg, Bruxelles	Strasbourg
Bordeaux, Limoges, Toulouse, Poitiers	Bordeaux
Versailles	Versailles
Paris	Paris
Créteil	Créteil
Lycées Français d'Asie	CECEF, lycée français de Shanghai
Lille, Rouen, Amiens, Reims	Lille
Lyon, Grenoble, Clermont	Lyon
La Réunion	La Réunion

Les participants s'engagent à céder gratuitement aux organisateurs les droits non commerciaux de diffusion.

Sélection :

Un jury régional, composé d'un membre de l'inspection de chinois, d'un professeur d'arts plastiques, d'un chef d'établissement d'un représentant de collectivité territoriale et d'un membre représentant les associations impliquées dans la diffusion du chinois (Institut Confucius, association franco-chinoise, etc.) sera mis en place, qui sélectionnera 5 productions au maximum pour le collège et 5 au maximum pour le lycée.

Ces productions seront transmises à un jury national, qui sera ainsi composé :

- Président de l'AFPC
- Ambassadeur de Chine en France
- l'Inspecteur général de chinois
- un représentant de la DREIC et de la DGESCO (Ministère de l'éducation nationale)
- un inspecteur régional de chinois
- un membre des collectivités territoriales

Le jury organisera lui-même les modalités d'évaluation des productions reçues. Ses décisions seront souveraines.

Le palmarès national sera établi selon les deux catégories suivantes :

- prix collèges
- prix lycées

Prix lycées : 48 places en stage linguistique d'automne, avec accompagnateurs (transport aérien et frais de visa à la charge des candidats)

Prix Collèges : dictionnaires électroniques et nombreux autres prix

Les prix décernés seront remis aux lauréats ayant participé au projet. En cas de réalisation collective primée, un seul prix sera décerné.

Le simple fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, par suite d'un évènement de force majeure, les prix devaient être reportés ou annulés.

Calendrier récapitulatif :

30 mars 2012 : les élèves remettent leur production à leur professeur. Celui-ci les transmet au jury régional, par l'intermédiaire du responsable régional.

Avril 2012 : le jury régional sélectionne les meilleures réalisations.

Mai 2012 : le jury national sélectionne les meilleures réalisations

Juin 2012 : cérémonie de remise des prix